

*Code de vie*  
*Saint-Grégoire-le-Grand*

2019-2020

*Nous souhaitons tous vivre dans un environnement éducatif, agréable et sécuritaire. Nous voulons également que les élèves évoluent dans un milieu où l'apprentissage est mis de l'avant. Le code de vie est donc un outil essentiel pour amener l'élève à suivre et à comprendre les valeurs choisies afin de bien se développer pendant son cheminement scolaire.*

- ★ *ENGAGEMENT*
- ★ *COOPÉRATION/CIVISME*
- ★ *ESTIME DE SOI*
- ★ *RESPONSABILITÉ*
- ★ *RESPECT DE LA NATURE*

*Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.*

**Engagement**

J'ai lu avec mon enfant les éléments du code de vie de l'école, nous le comprenons et nous nous engageons à le respecter.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# Règles et comportements attendus à l'école

## Règle 1 : Je fais des efforts et je m'engage dans ma réussite scolaire.

### Valeur : Engagement (Réussite éducative)

Comportements attendus	Raisons d'être :
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Je m'engage dans mes apprentissages (écoute active, participation, autonomie).</li><li>❖ Je fais le travail demandé et le remets dans les délais prévus.</li><li>❖ Je suis présent et ponctuel.</li><li>❖ J'apporte mon agenda et le matériel requis utile pour mes activités.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ainsi j'apprends des connaissances, à gérer mon temps et à être ponctuel.</li><li>❖ Ainsi je développe mes compétences et mon sens des responsabilités.</li><li>❖ Ainsi je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.</li></ul>

## Règle 2 : J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe.

### Valeur : Coopération/Civisme (Vivre-ensemble)

Comportements attendus	Raisons d'être :
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Je m'exprime calmement et j'écoute l'autre de façon respectueuse (ex. : droit de parole).</li><li>❖ Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.</li><li>❖ Je pose des gestes d'entraide et je participe activement à la vie de groupe (ex. : donner des idées, trouver différentes pistes de solution).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ainsi j'apprends à bien vivre en société et à développer des relations sociales harmonieuses.</li></ul>

## Règle 3 : J'adopte un comportement responsable et sécuritaire.

### Valeur : Responsabilité (Encadrement)

Comportements attendus	Raisons d'être :
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ J'utilise adéquatement le matériel en fonction de son utilité.</li><li>❖ Je circule calmement en tout temps et silencieusement pendant les heures de classe.</li><li>❖ Je respecte les aires de jeux assignées sur la cour.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ainsi je développe mon autocontrôle.</li><li>❖ Ainsi je contribue à la création d'un milieu de vie agréable et sécuritaire.</li></ul>

## Règle 4 : Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités et ceux des autres.

### Valeur : Estime de soi (Santé et bien-être)

Comportements attendus	Raisons d'être :
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Je relève de nouveaux défis.</li><li>❖ Je reconnais mes forces et celles des autres.</li><li>❖ Je fais des choix positifs pour moi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ainsi j'apprends à développer une image positive de moi et à avoir un mode de vie sain.</li></ul>

## Règle 5 : Je prends soin de l'environnement.

### Valeur : Respect de la nature (Qualité de l'environnement)

Comportements attendus	Raisons d'être :
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Je garde la cour d'école propre.</li><li>❖ Je réduis mes déchets.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Ainsi j'apprends à réduire ma consommation et à utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.</li><li>❖ Ainsi je contribue à préserver la qualité de l'environnement.</li></ul>

**Intimidation et violence : Dans les cas de violence et d'intimidation, c'est le processus du plan de lutte contre l'intimidation qui sera appliqué (Loi 56).**

**La violence et l'intimidation, c'est non :  
Intervention 100%**

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutien au développement des habiletés sociales (ateliers);</li> <li>→ Enseignement du comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li> <li>→ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li> <li>→ Communication régulière entre l'école et la maison;</li> <li>→ Rencontre avec un membre du personnel selon le besoin;</li> <li>→ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li> <li>→ Contrat personnalisé avec renforcement positif, feuille de route;</li> <li>→ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);</li> <li>→ Référence aux professionnels de l'école ou à des services externes;</li> <li>→ Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li>→ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avertissement (verbal ou écrit);</li> <li>→ Geste réparateur;</li> <li>→ Remboursement ou remplacement du matériel;</li> <li>→ Réflexion écrite;</li> <li>→ Retrait de privilège ou annulation de sortie;</li> <li>→ Reprise du temps perdu (retenue ou journée pédagogique, etc.);</li> <li>→ Excuses verbales ou écrites;</li> <li>→ Déplacement limité;</li> <li>→ Retrait de tout objet non requis sauf permission spéciale;</li> <li>→ Application du protocole gradué pour les retards et les absences;</li> <li>→ Suspension à l'interne ou à l'externe;</li> <li>→ Rencontre avec les parents;</li> <li>→ Rencontre avec élève et un intervenant de l'école</li> <li>→ Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation;</li> <li>→ Etc.</li> </ul>

**La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :**

<p><b>INTIMIDATION :</b></p> <p>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>	<p><b>VIOLENCE :</b></p> <p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>
--	--